

Présidence : Albanie

1281^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 17 septembre 2020, Neuer Saal, par visioconférence

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 heures
Clôture : 16 h 40

2. Président : Ambassadeur I. Hasani

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a rappelé au Conseil permanent les modalités techniques de la conduite des séances du Conseil durant la pandémie de Covid-19.

Le Président a souhaité la bienvenue à la nouvelle Représentante permanente de la Norvège auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadrice Anne-Kirsti Karlsen, et au nouveau Représentant permanent de la Biélorussie auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Andrei Dapkiunas.

3. Sujets examinés-Déclarations-Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE L'OBSERVATEUR EN CHEF DE LA MISSION D'OBSERVATION DE L'OSCE À DEUX POSTES DE CONTRÔLE RUSSES SUR LA FRONTIÈRE RUSSO-UKRAINIENNE**

Président, Observateur en chef de la Mission d'observation de l'OSCE à deux postes de contrôle russes sur la frontière russo-ukrainienne (PC.FR/31/20 OSCE+) (PC.FR/32/20 OSCE+), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1212/20), Suisse

(PC.DEL/1195/20 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1188/20),
Turquie, Canada, Hongrie (PC.DEL/1202/20 OSCE+), Royaume-Uni, Ukraine
(PC.DEL/1194/20), Fédération de Russie (PC.DEL/1189/20 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE
ASIATIQUE DE L'OSCE DE 2020

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1377 (PC.DEC/1377)
sur les dates et le lieu de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2020 ; le texte
de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS
D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE
ASIATIQUE DE L'OSCE DE 2020

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1378 (PC.DEC/1378)
sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la
Conférence asiatique de l'OSCE de 2020 ; le texte de cette décision est joint
au présent journal.

République de Corée (partenaire pour la coopération)

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/1193/20), Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1214/20), Royaume-Uni, Suisse (PC.DEL/1196/20), Turquie, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1192/20), Canada (PC.DEL/1210/20 OSCE+)
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/1200/20), Ukraine
- c) *Faits récents survenus en Biélorussie* : Allemagne-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1213/20), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1199/20), Fédération de Russie, Biélorussie (PC.DEL/1205/20 OSCE+)

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

- a) *Réunion de clôture du 28^e Forum économique et environnemental de l'OSCE, tenue à Prague par visioconférence les 10 et 11 septembre 2020* : Président
- b) *Conférence de la Présidente de 2020 à l'échelle de l'OSCE sur la lutte contre le terrorisme, tenue à Vienne par visioconférence les 14 et 15 septembre 2020* : Président
- c) *Conversation téléphonique entre le Président en exercice de l'OSCE et le Président ukrainien, S. E. M. V. Zelenskyy, tenue le 11 septembre 2020* : Président
- d) *Participation du Président en exercice de l'OSCE à une audition de la Commission Helsinki des États-Unis prévue le 17 septembre 2020 par visioconférence* : Président, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1197/20), Ukraine
- e) *Série de webinaires axés sur la dimension humaine, qui se tiendront dans le courant de l'année 2020* : Président
- f) *Date limite de présentation des candidatures aux postes de Secrétaire général, de Haut-commissaire pour les minorités nationales, de Représentant pour la liberté des médias et de Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme* : Président
- g) *Retraite des ambassadeurs, qui se tiendra en Basse-Autriche les 28 et 29 septembre 2020* : Président
- h) *Présentation de la proposition de budget unifié 2021 au Conseil permanent, qui se réunira le 1^{er} octobre 2020* : Président, Fédération de Russie

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT**

- a) *Point sur les mesures prises par le Secrétariat pour faire face à la pandémie de Covid-19* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/116/20 OSCE+)
- b) *Participation de la Secrétaire générale par intérim à la Réunion de clôture du 28^e Forum économique et environnemental de l'OSCE, tenue à Prague par visioconférence les 10 et 11 septembre 2020* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/116/20 OSCE+)
- c) *Séminaire sur le cycle des conflits intitulé « Faire la différence sur le terrain : approches inclusives pour une paix et une sécurité durables », qui s'est tenu à Vienne par visioconférence le 11 septembre 2020* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/116/20 OSCE+)

- d) *Neuvième Réunion annuelle du réseau des points de contact de l'OSCE pour l'alerte précoce, tenue les 7 et 8 septembre 2020* : Directeur du Bureau du Secrétaire général
- e) *Participation de la Secrétaire générale par intérim à la Conférence de la Présidence de l'OSCE de 2020 sur la lutte contre le terrorisme, tenue à Vienne par visioconférence les 14 et 15 septembre 2020* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/116/20 OSCE+)
- f) *Report de la date limite des candidatures pour le poste de Chef de la Mission de l'OSCE au Monténégro* : Directeur du Bureau du Secrétaire général

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Élection présidentielle prévue en République de Moldavie le 1^{er} novembre 2020* : Moldavie (PC.DEL/1201/20 OSCE+)
- b) *Invocation du Mécanisme de Moscou en rapport avec des violations graves des droits de l'homme en Biélorussie* : Royaume-Uni (également au nom de la Belgique, du Canada, du Danemark, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie et de la Slovaquie) (PC.DEL/1204/20 OSCE+), Allemagne (également au nom de la Croatie, de l'Espagne, de la Hongrie, de l'Italie, du Luxembourg, de Malte et de la Slovénie) (annexe), Biélorussie (PC.DEL/1207/20 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1206/20 OSCE+), Pays-Bas, Pologne
- c) *Normalisation économique entre le Kosovo et la Serbie* : Amérique (PC.DEL/1198/20), Fédération de Russie (PC.DEL/1203/20 OSCE+), Serbie (PC.DEL/1208/20 OSCE+)

4. Prochaine séance :

Jeudi 1^{er} octobre 2020, à 10 heures, Neuer Saal, par visioconférence



1281^e séance plénière
Journal n° 1281 du CP, point 7 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA CROATIE, DE L'ESPAGNE,
DE LA HONGRIE, DE L'ITALIE, DU LUXEMBOURG, DE MALTE
ET DE LA SLOVÉNIE)**

Monsieur le Président,

Je m'exprime au nom de mon pays, l'Allemagne, ainsi qu'au nom des États participants suivants : Croatie, Espagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Malte et Slovénie.

Nous sommes nous aussi extrêmement préoccupés par les violations persistantes des droits humains des citoyennes et des citoyens qui manifestent pacifiquement en Biélorussie ainsi que par les représailles contre des journalistes et la restriction des droits de participation politique. Au lendemain de l'élection présidentielle biélorusse, nous avons appelé – également au sein de l'UE et de l'OSCE – à une réaction rapide et claire consistant en ce qui suit :

- Non-reconnaissance des élections et établissement d'une liste des responsables des violations des droits humains et de fraude électorale ;
- Offres de dialogue et de médiation.

Nous appuyons l'offre de l'Albanie et de la Suède, pays qui assurent respectivement la présidence actuelle et la future présidence de l'OSCE, de promouvoir l'indispensable dialogue entre les autorités à Minsk et la société civile.

Nous remercions expressément la Présidence et la Suède de leurs efforts et déplorons profondément que les autorités à Minsk n'aient pas répondu à cette offre jusqu'à présent et qu'elles semblent en avoir reporté l'acceptation indéfiniment.

Compte tenu de la persistance des violations des droits humains, qui ont encore augmenté considérablement ces derniers jours, et de de l'enquête jusqu'à présent insuffisante sur ces violations, nous soutenons le déclenchement du Mécanisme de Moscou aujourd'hui.

Nous espérons que cela permettra d'apporter les éclaircissements et les preuves nécessaires des violations massives des droits humains commises par les autorités biélorusses.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1377
17 September 2020

FRENCH
Original: ENGLISH

1281^e séance plénière

Journal n° 1281 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1377
DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE
DE L'OSCE DE 2020

(12 et 13 octobre 2020, par Zoom)

Le Conseil permanent,

Se félicitant de l'offre de la République de Corée d'accueillir la Conférence asiatique de l'OSCE de 2020, et à la suite des échanges de vues ayant eu lieu avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Décide de tenir la Conférence asiatique de l'OSCE de 2020 les 12 et 13 octobre 2020, au moyen de Zoom.

L'ordre du jour, le calendrier et les autres modalités d'organisation de la Conférence seront définis plus en détail dans le cadre du Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération et présentés au Conseil permanent pour adoption.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1378
17 September 2020

FRENCH
Original: ENGLISH

1281^e séance plénière
Journal n° 1281 du CP, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1378
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS
D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE
DE L'OSCE DE 2020

(12 et 13 octobre 2020, par Zoom)

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 1377 du 17 septembre 2020 sur les dates et le lieu de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2020, qu'il est prévu de tenir les 12 et 13 octobre 2020 en recourant à Zoom.

Faisant suite aux échanges de vues ayant eu lieu dans le cadre du Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération,

Se félicitant de l'offre de la République de Corée d'accueillir la Conférence asiatique de l'OSCE de 2020,

Décide de faire porter la Conférence asiatique de l'OSCE de 2020 sur le thème
« Réponses multilatérales aux défis mondiaux en matière de sécurité » ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent en annexe.

**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS
D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE
DE 2020 SUR LES RÉPONSES MULTILATÉRALES AUX DÉFIS
MONDIAUX EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

12 et 13 octobre 2020, par Zoom

**Organisée conjointement par le Ministère des affaires étrangères de la
République de Corée et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en
Europe (OSCE)**

I. Ordre du jour

Lundi 12 octobre 2020

9 heures – 10 heures

Observations liminaires

- Représentant du pays hôte (République de Corée)
- Représentant de la Présidence du Groupe des partenaires asiatiques pour la coopération (Slovaquie)
- Représentant de la Présidence de l'OSCE (Albanie)
- Secrétaire générale par intérim de l'OSCE

10 heures – midi

Séance 1 : Mesures de confiance et de sécurité (MDCS)
régionales et échange de meilleures pratiques entre l'Europe et
l'Asie

Cette séance portera essentiellement sur les aspects suivants :

- Transparence : échange d'informations militaires
- Renforcement de la confiance : mesures de vérification
- Réduction des risques : davantage de mesures de confiance
- Accords sous-régionaux sur des MDCS
- Code de Conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité : règles régissant les relations interétatiques et intra-étatiques pour les forces militaires et autres forces de sécurité

Débat

Midi – 13 h 30

Pause-déjeuner

13 h 30 – 15 h 30

Séance 2 : Atténuation des risques et des défis
environnementaux transfrontières

Cette séance portera essentiellement sur les aspects suivants :

- Coordination de la réduction du risque de catastrophes et de la préparation à l'intervention contre ces dernières dans le contexte de la pandémie de Covid-19, avec des incidences pour le changement climatique et la sécurité
- Eau et santé : coopération internationale et meilleures pratiques dans le domaine de la gestion des eaux transfrontalières

Débat

Mardi 13 octobre 2020

9 h 30 – 11 h 30

Séance 3 : Lien entre sécurité et accès à l'information dans le
contexte de la pandémie de Covid-19

Cette séance portera essentiellement sur les aspects suivants :

- Équilibre entre liberté d'information et protection de la santé publique
- Accès à des informations diversifiées comme moyen d'aider le public à tenir les gouvernements responsables de leurs actes et comme moyen pour le public d'évaluer les efforts consentis en vue de protéger la santé publique
- Restriction des droits de l'homme, y compris de la liberté d'information, durant les pandémies

Débat

11 h 30 – midi

Observations finales

Midi

Fin de la Conférence

II. Participation

Les États participants de l'OSCE sont invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les partenaires pour la coopération seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les structures exécutives et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence.

Les organisations et institutions internationales ci-après seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence : Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants (CEI), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), Conseil de l'Europe, Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC), Forum régional de l'ASEAN (FRA), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Initiative de l'Europe centrale (IEC), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ONU-Femmes, Organisation de coopération de Shanghai (OCS), Organisation de coopération économique (OCE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation de la coopération islamique (OCI), Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union économique eurasiennne (UEE)

Des représentants des membres du FRA peuvent participer à la Conférence en qualité d'invités du pays hôte. D'autres pays et organisations peuvent également être invités par le pays hôte.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

III. Calendrier et autres modalités d'organisation

La Conférence commencera le 12 octobre 2020 à 9 h 30 (observations liminaires) et s'achèvera le 13 octobre 2020 à midi.

Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent.

Les Règles de procédure et les méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence.

Les observations liminaires et la séance de clôture seront ouvertes aux médias. La Conférence se tiendra par Zoom. L'anglais sera la langue de travail.